



Monsieur l'IA-DASEN, Monsieur l'IANA, Mesdames les inspectrices, Messieurs les inspecteurs de l'Education Nationale,

La crise sanitaire qui touche actuellement notre pays est une situation exceptionnelle et complexe. Pour nous tous, agents de l'Éducation Nationale, elle nécessite une adaptation quotidienne de tous les instants.

Les réalités et problématiques de chacune des circonscriptions vous amènent à faire des choix spécifiques et propres aux situations locales constatées. Pour autant, il est important, et de votre responsabilité, d'assurer une forme de cohérence et de cohésion dans les consignes administratives.

Le SNUipp-FSU42 a soulevé différents problèmes cette semaine, pour lesquels nous souhaitons des réponses :

- Les écoles ciblées pour l'accueil des enfants des personnels soignants ont ouvert avec un manque de directives et de cadrage de votre part pour garantir la sécurité juridique et sanitaire de tous (élèves comme enseignants). Certains directeurs sont isolés, sans accompagnement hiérarchique régulier.
- La médecine scolaire (infirmiers et médecins) pourrait être missionnée auprès des écoles cibles pour conseils et cadrage sanitaire dans toutes les circonscriptions.
- Certaines équipes sont contraintes à chercher elle-même du personnel pour effectuer les permanences.
- Il faut réajuster encore l'organisation des écoles cibles, il est anormal que l'on incombe la charge de plusieurs sites à un même directeur.
- Les enseignants ont besoin que vous les autorisiez, via une attestation, à se rendre dans leur école habituelle puisqu'on leur demande d'œuvrer pour les familles non équipées numériquement en favorisant le format papier. D'autres, sont invités à ne pas se rendre dans les écoles... Les familles sont autorisées par le Préfet à se déplacer pour récupérer du travail dans les écoles. Comment agir au mieux ? Quel cadrage ? Pourquoi obtenir une autorisation spécifique pour les enseignants ?
- Selon leur circonscription, les personnels en télétravail qui gardent leurs enfants doivent ou non faire une demande d'ASA. De même pour les personnels volontaires : ils font remonter leur participation directement à l'IANA pour certains, via l'IEN de circonscription pour d'autres ou directement auprès du directeur pour d'autres encore. Les règles ne sont donc pas claires.

Pour toutes ces raisons, le SNUipp-FSU42 demande un cadrage clair pour tous, sur chacune des problématiques soulevées dans ce courrier afin de coordonner et d'apporter à tous vos personnels des réponses uniformisées et cohérentes, afin de préserver au mieux la santé de tous, rendre possible la solidarité du service public d'éducation envers les personnels soignants et garantir la continuité scolaire de tous nos élèves.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez croire, Monsieur L'inspecteur d'Académie Mesdames les inspectrices et Messieurs les inspecteurs, en notre attachement au service public d'éducation.

Yves BORNARD Co-SD, Cécile Aulagnon, Co-SD, Jérémy Rousset, Marianne Denis **SNUipp-FSU42**